

NOTICE

1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché:

[Boehringer Ingelheim Animal Health Belgium SA](#) ~~[Merial Belgium N.V.](#)~~

Avenue Ariane 16
1200 Bruxelles 1831 Diegem
Belgique

Fabricant responsable de la libération des lots:

Merial Laboratoire Porte des Alpes,
99, rue de l'Aviation,
69800 Saint Priest,
France

2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

EURICAN Pneumo suspension injectable pour chiens

3. LISTE DES SUBSTANCES ACTIVES ET AUTRES INGRÉDIENTS

Une dose (1 ml) contient:

Bordetella bronchiseptica inactivé au moins 10⁹ corps bactériens
Parainfluenza de type 2 inactivé au moins 32 UHA
Hydroxyde d'aluminium (Al⁺⁺⁺) max 0,6 mg

4. INDICATIONS

Vaccination des chiens contre les affections respiratoires à *Bordetella bronchiseptica* et à virus Parainfluenza de type 2 (toux de chenil).

5. CONTRE-INDICATIONS

Aucune.

6. EFFETS INDÉSIRABLES

La vaccination avec le médicament vétérinaire peut très rarement entraîner l'apparition d'un nodule transitoire au point d'inoculation.

La fréquence des effets indésirables est définie comme suit :

- très fréquent (effets indésirables chez plus d'1 animal sur 10 animaux traités)
- fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 100 animaux traités)
- peu fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 1 000 animaux traités)
- rare (entre 1 et 10 animaux sur 10 000 animaux traités)
- très rare (moins d'un animal sur 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés)

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice ou si vous pensez que le médicament n'a été pas efficace, veuillez en informer votre vétérinaire.

7. ESPÈCE CIBLE

Chien.

8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE ET MODE D'ADMINISTRATION

Administration par voie sous-cutanée.

Posologie : 1 dose de 1 ml.

Schéma de vaccination

Primovaccination : 2 injections à 2-3 semaines d'intervalle.

- CHIOTS NES DE MERES VACCINEES : première injection à partir de la 6ème semaine d'âge.
- CHIOTS NES DE MERES NON VACCINEES : première injection à partir de la 4ème semaine d'âge.

Rappels : Rappel annuel recommandé pour les reproducteurs avant la période de reproduction et rappel sept jours avant tout contact avec une collectivité canine.

9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Respecter les conditions habituelles d'asepsie.

10. TEMPS D'ATTENTE

Sans objet

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

A conserver et transporter réfrigéré (entre 2°C et 8°C). Protéger de la lumière. A l'abri du gel.

Ne pas utiliser le médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette après EXP.: La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

12. MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)

Précautions particulières pour chaque espèce cible :

Vacciner uniquement les animaux en bonne santé.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux :

En cas d'auto-injection accidentelle, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

Gestation :

L'utilisation ne doit se faire qu'après évaluation du rapport bénéfice/risque établie par le vétérinaire responsable.

Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions :

Aucune information n'est disponible concernant l'innocuité et l'efficacité de ce vaccin lorsqu'il est utilisé avec un autre médicament vétérinaire. Par conséquent, la décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

14. DATE DE LA DERNIERE NOTICE APPROUVEE

~~11/2017-xx/2018~~

15. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le vaccin, sous forme liquide, est constitué :

- d'un antigène bactérien inactivé : *Bordetella bronchiseptica*
- d'un antigène viral cultivé sur cellules Vero et inactivé : Parainfluenza type 2.

Ces deux antigènes sont mélangés et adjuvés par l'hydroxyde d'aluminium.

BE-V135247

Présentation :

Boîte de 10 flacons de 1 dose

Délivrance

Sur prescription vétérinaire.